

incombe d'aider à mettre fin aux conflits qui risquent de perturber la paix internationale et de compromettre l'approfondissement de notre coopération.

DÉMOCRATIE ET DROITS DE LA PERSONNE

68. Ces dernières années, nous avons assisté à un épanouissement sans précédent de la démocratie dans le monde. Pourtant, les jeunes démocraties sont parfois fragiles et éphémères. Nous avons à la fois la responsabilité et la possibilité de renforcer les valeurs démocratiques et les libertés fondamentales dans les pays où elles ont pris racine, et d'en favoriser l'extension à ceux où elles ne se sont pas encore établies.
69. Les droits de la personne sont au coeur de nos préoccupations. Faire en sorte que les auteurs de violations des droits de la personne et du droit international humanitaire aient à rendre compte de leurs actes est essentiel si nous voulons promouvoir le règlement des conflits et l'instauration de la paix. Le nouveau Haut Commissaire pour les droits de l'homme de l'ONU aura un rôle capital à jouer à cet égard. Nous continuerons de soutenir sans réserve les tribunaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda et oeuvrerons afin que la communauté internationale et les pays concernés traduisent en justice, dans les règles, les personnes accusées de violations des droits de la personne et du droit international humanitaire.
70. Reconnaissant qu'il est essentiel de consolider la démocratie pour raffermir la paix et renforcer le respect des droits de la personne, et eu égard au 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1998, nous travaillerons ensemble dans l'année qui vient à faire fond sur les programmes les plus efficaces de nos gouvernements touchant le développement de la démocratie, la consolidation de la paix et la promotion des droits de la personne. Nos efforts viseront surtout à encourager la bonne administration des affaires publiques et l'État de droit, à renforcer la société civile, à accroître la participation des femmes à la vie politique et à stimuler le soutien du secteur privé et des syndicats pour la démocratie, particulièrement dans les jeunes démocraties et les sociétés en conflit. Il est essentiel de protéger les groupes les plus vulnérables ou sous-représentés afin d'élargir la participation au processus démocratique et de prévenir les conflits de société. Nous oeuvrerons pour assurer l'adoption et la ratification d'instruments internationaux visant à protéger ces groupes, en particulier l'adoption rapide d'une convention de l'Organisation internationale du travail visant à éliminer les formes intolérables du travail des enfants. Nous travaillerons dans le cadre d'organisations multilatérales et régionales, notamment le Comité d'aide au développement de l'OCDE, ainsi qu'en association avec les organisations non gouvernementales et les jeunes démocraties. Nous envisagerons aussi des efforts communs propres à promouvoir la démocratie là où elle ne s'est pas encore établie.